



COMPTE RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept février, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune des Pineaux se sont réunis, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYAU, Maire.

Date de convocation : 20 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Etaient présents : M. Gérard GUYAU, M. Pascal PAQUEREAU, M. Thierry BOURGEOIS, M. Dominique LE GAL, M. Jacky CHIMIER, Mme Emilie CRÉPEAU, Mme Marie-Hélène GADÉ, Mme Estelle LAURENT, Mme Marie-France LEROUX, M. Vincent MANDIN, M. John MORAND, M. Claude PASQUEREAU, M. Yohan POULARD, M. Alain ROUSSEAU, Mme Sylvie VALLET.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Claude PASQUEREAU

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2018.

Décisions prises par M. le Maire

Les membres du Conseil Municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

RPQS 2018	PPS Collectivités	502.50 € HT
Convention de 3 ans d'assistance technique assainissement	Conseil Départemental de la Vendée	225.75 € HT
Tondeuse	Garage de la Frise	780.00 € TTC

Vote des subventions 2019

Après délibération, le C.M. à l'unanimité, vote les subventions de fonctionnement suivantes, sur l'exercice 2019 :

✓ AREAMS – IME le Pavillon	65.00 €
✓ Chambre des Métiers – Vendée	65.00 €
✓ BTP CFA Vendée (AFORBAT)	130.00 €
✓ CFA Maison Familiale IFACOM	65.00 €
✓ Maison Familiale Rurale – Chantonay	130.00 €
✓ Maison Familiale Rurale – Olonnes Atlantic	65.00 €
✓ Maison Familiale Rurale – Rives de l'Yon	130.00 €
✓ Maison Familiale Rurale Puysec – Saint Martin de Fraigneau	65.00 €
✓ Familles Rurales Bournezeau – transports scolaires	495.00 €
✓ Les Pineaux Avenir	220.00 €
✓ Protection civile – antenne Moutiers sur le Lay	40.00 €

✓ Solidarité paysans 85	100.00 €
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers – Bournezeau	100.00 €
✓ Amicale des pêcheurs – Moutiers sur le Lay	50.00 €
✓ CAUE	40.00 €

Les crédits nécessaires seront portés au budget de l'année 2019, à l'article 6574, et le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les mandats de paiement correspondants.

Subvention 2019 à l'OGEC des Pineaux pour le restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la participation à 0.45 centimes par repas.

Les versements se feront sur le compte de l'OGEC en janvier, avril et juillet sur présentation du détail. Seuls seront mandatés les repas effectivement servis pour tous les élèves pineaulais.

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget principal 2019.

Subvention 2019 à la Commune de Bournezeau pour le restaurant scolaire

Vu la convention en date du 14 juin 2013 conclue entre la Commune de Bournezeau et la Commune des Pineaux fixant les conditions de participation de la Commune des Pineaux aux frais de repas des élèves de la commune pris au restaurant scolaire de Bournezeau ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire la totalité de la convention dans les mêmes termes pour 2019

FIXE la participation à 0.45 centimes par repas

CHARGE le Maire de signer tout document concernant ce dossier.

Les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget 2019.

Lotissement des Gains – convention avec le SyDEV pour la création des réseaux

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la proposition technique et financière du SyDEV pour la création des réseaux au lotissement des Gains. Celle-ci s'élève à 51 062 €.

Il insiste également sur le fait que la pose et la fourniture des candélabres ne sont pas compris dans la proposition. Le SyDEV a estimé le montant de ces travaux à 13 897.00 €. Ils seront réalisés dans quelques années, lorsque la voirie définitive du lotissement sera réalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la convention 2019.EXT.0028 pour la création des réseaux sur le lotissement des Gains, pour un montant de 51 062 €.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget primitif 2019 du lotissement des Gains

PREND ACTE du montant estimatif des travaux d'éclairage

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Lotissement des Jardins – convention avec le SyDEV pour la fourniture et la pose de l'éclairage

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la proposition technique et financière du SyDEV concernant la pose et la fourniture de l'éclairage au lotissement des Jardins. Celle-ci s'élève à 16 788 €.

Ces travaux devraient être réalisés dans le courant de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la convention 2019.ECL.0137 pour la pose et la fourniture de l'éclairage au lotissement des Jardins, pour un montant de 16 788 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget primitif 2019 du lotissement des Jardins

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Lotissement des Jardins – avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise SOTRAMAT

Vu le marché de travaux signé avec l'entreprise SOTRAMAT le 14 juin 2014 pour les travaux de viabilité du lotissement des Jardins ;

Vu la délibération 2014-09-02 actant le fait que la partie « stationnement » de la tranche conditionnelle sera payée par le budget principal ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le parking entre le lotissement et le stade sera réalisé en 2019. Il soumet un devis modificatif réalisé par l'entreprise SOTRAMAT afin de remplacer le bi-couche initialement prévu par de l'enrobé. Cela représente une plus-value de 4 790.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de remplacer le bi-couche initialement prévu par de l'enrobé pour une plus-value de 4 790.00 € HT

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget primitif principal 2019

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents.

Convention de partenariat avec Actif Emploi

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'en lieu et place d'AIDVY, c'est maintenant l'association intermédiaire Actif Emploi qui couvre le territoire.

C'est pourquoi il propose au Conseil Municipal de signer une convention avec cette nouvelle association. Elle a pour objet de formaliser le partenariat établi entre la Commune et Actif Emploi. Elle détermine le cadre dans lequel les deux parties travaillent ensemble au bénéfice des demandeurs d'emploi de la Commune. Cette convention peut être conclue pour une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE ce partenariat avec Actif Emploi

AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

Questions diverses

- Monsieur le Maire a rencontré le président de l'OGEC ainsi que la directrice de l'école des Pineaux pour la participation annuelle aux frais de fonctionnement pour le RPI. Le Conseil Municipal délibèrera lors de la prochaine séance pour la participation à attribuer par élève pineaulais.
- Monsieur le Maire a présenté les devis de l'entreprise Blanchard concernant l'aménagement de la rue du Pont. Le cheminement piétonnier existant sera prolongé à l'aide de poteaux en bois pour un montant de 1 485.12 € TTC. Un parking pour deux ou trois voitures sera aménagé en interne.
- La Commune va mettre en place un site internet au cours de l'année 2019. Le devis réalisé par le syndicat Ecollectivités s'élève à 1 524 € TTC. Tous les ans, la Commune devra ensuite leur régler 384 € TTC pour les frais de maintenance annuelle, hébergement, support et fourniture du nom de domaine. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- La Commune envisage de mettre un chauffe-eau dans le locatif situé au 41 rue de l'Océan car la chaudière à fioul consomme beaucoup. L'entreprise Rattier a proposé deux devis : un pour un chauffe-eau électrique et un second pour un chauffe-eau thermodynamique. Deux questions relatives à cette affaire sont posées : quel est le coût de l'entretien annuel pour un chauffe-eau thermodynamique ? quel est le coût pour installer un compteur heures pleines / heures creuses si la Commune choisit le chauffe-eau électrique ?
- Une plateforme sécurisée va être achetée par la Commune afin de faciliter le travail en hauteur de l'agent technique et de l'agent d'entretien des locaux, dans les bâtiments communaux. Le devis de Prolians Vama Docks s'élève à 489.95 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- La compagnie d'assurance AXA s'est rapprochée de la Commune afin de proposer aux habitants une offre promotionnelle de santé communale. Les membres du Conseil Municipal n'ont pas souhaité donner suite à cette proposition pour plusieurs raisons :
 - il faut faire jouer la concurrence
 - le terme « offre de santé communale » n'est pas approprié à l'objectif recherché par AXA, la Commune pouvant être seulement partenaire pour mettre une salle à disposition et réaliser la communication.

La prochaine réunion de Conseil Municipal se tiendra le mercredi 20 mars 2019 à 18h00.

Le Maire,
Gérard GUYAU